









## APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE DES PARCELLES DU PLAN D'EPANDAGE DE L'EARL MARTIVIER

L'étude agro-pédologique est une partie de l'étude d'impact des Installations classées. Dans cette étude, seules les parcelles susceptibles de recevoir des effluents de porcs produits par l'EARL MARTIVIER seront étudiées. Il s'agit des parcelles de l'EARL MARTIVIER conduites en agriculture biologique. Les terrains sont visités et ils sont caractérisés pédologiquement. On relève l'occupation du sol (habitations, équipements sportifs, industries sensibles, périmètres de protections, cours d'eau...). Le but de l'étude est de vérifier que les épandages des effluents en provenance de l'élevage ne sont pas source de pollution pour les eaux de surface ou souterraines. Cette étude vient compléter la partie réglementaire du plan d'épandage.

L'élevage de l'EARL MARTIVIER est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime de l'enregistrement. De ce fait, une étude agro-pédologique des sols est obligatoire.

### **I. DETERMINATION DU PERIMETRE D'ETUDE**

L'épandage du fumier de porcs bio (atelier soumis à enregistrement) ne sera pas réalisé sur l'ensemble des surfaces épandables de l'exploitation EARLMARTIVIER. Les parcelles susceptibles de recevoir des effluents de l'atelier porcs bio sont les parcelles conduites en agriculture biologique. Voici les parcelles concernées :

N° ilot	Parcelle	Surface	Commune
1	1	0,41	AUBIGNY
12	2	0,72	THENEZAY
12	1	5,87	THENEZAY
14	4	2,18	THENEZAY
16	1	3,79	THENEZAY
21	1	0,23	THENEZAY
22	1	0,56	THENEZAY
24	1	2,40	THENEZAY
25	1	0,94	THENEZAY
29	3	0,88	THENEZAY
29	4	1,49	THENEZAY
34	1	2,57	MONCONTOUR
36	1	3,32	SAINT-CLAIR
37	1	1,86	SAINT-JEAN-DE-SAUVES
38	1	0,68	SAINT-JEAN-DE-SAUVES
39	1	7,97	THENEZAY

L'étude agro-pédologique pour l'aptitude des sols à l'épandage a été réalisée uniquement sur les parcelles qui recevront du fumier de porcs.

Les parcelles se situent sur les communes d'Aubigny (49), Thenezay (49), Moncontour (86), Saint-Clair (86), St Jean de Sauves (86).

## II. Méthodologie

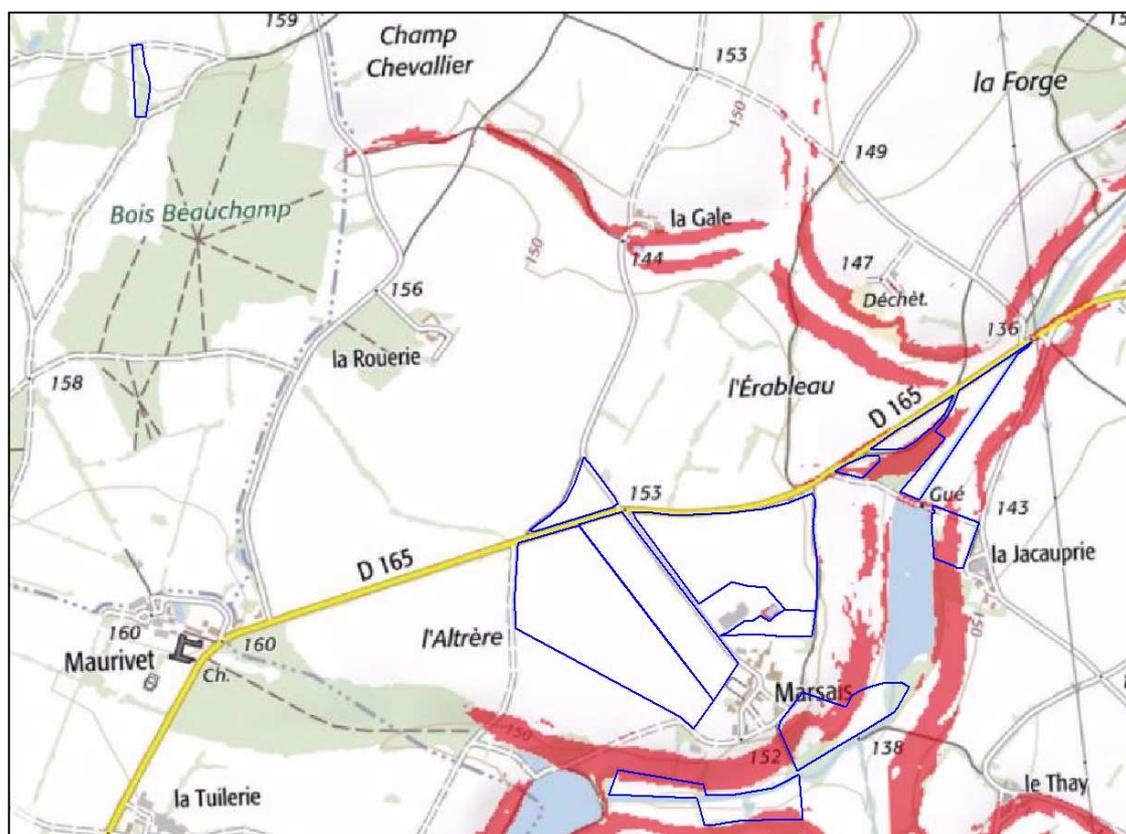
Le protocole mis en place s'effectue en 3 parties : une phase bureau, une phase terrain et une seconde phase bureau.

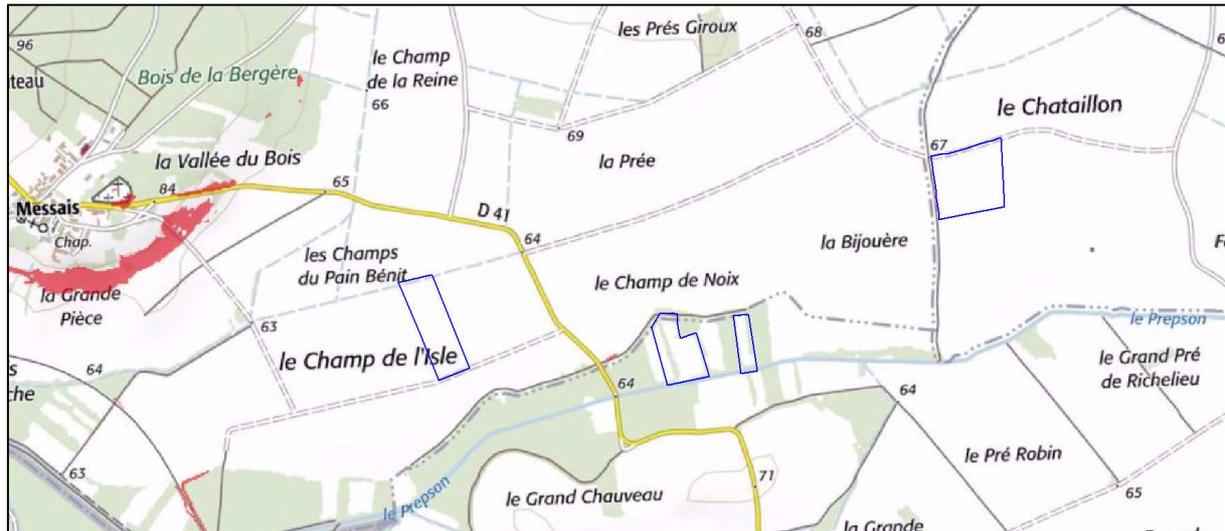
### La phase bureau

- L'étude de la carte IGN (source : géoportail.gouv.fr, consultée en juin 2019) a permis d'appréhender la topographie et l'hydrographie du périmètre d'étude. La topographie joue un rôle important dans le ruissellement des eaux pluviales et des éléments fertilisants alors entraînés vers des sources naturelles d'eau. Les zones à forte pente sont déconseillées lors des épandages.
  - L'étude est approfondie par la carte des pentes supérieures à 10%. Elle permet de bien visualiser les zones de forte pente.
- ⇒ Certaines parcelles concernées par l'étude présentent des pentes importantes (Supérieures à 10%). Elles sont donc concernées par des restrictions au niveau de l'épandage notamment en termes de doses et de dates d'apport. Certaines parcelles se superposent aussi au réseau hydrographique. La zone de 35m autour du réseau est interdite d'épandage ; elle est représentée sur le plan d'épandage.

### Localisation des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des effluents issus de la production de porcs bio de l'EARL MARTIVIER sur fond IGN

-  Parcelle conduite en agriculture biologique de l'EARL MARTIVIER
-  Pentes supérieures à 10% (source géoportail, CARTE DES PENTES POUR L'AGRICULTURE (BCAE), 2018)





- L'analyse de la carte pédologique permet une première approche du type de terre que l'on va trouver lors des sondages.
- ⇒ D'après les cartes pédologiques départementales, le parcellaire de l'exploitation repose sur les types de sols suivants :
- En Deux-Sèvres :
    - Sols argiles à silex
    - Sols acides sur granites et diorite
  - En Vienne :
    - Vallées calcaires
    - Colluvions calcaires
- L'analyse de la carte géologique permet d'apprécier les différents substrats représentés dans la zone d'étude. La nature de la roche-mère va jouer un rôle important dans l'aptitude des sols à l'épandage, surtout lorsque la profondeur du sol est faible. En effet, une roche peut influencer sur le pH et la libération d'éléments minéraux. Elle peut également retenir plus ou moins l'eau.
- ⇒ La parcellaire repose sur les grands ensembles géologiques suivants :
- Argiles à silex résiduelles (Tertiaire) sur des formations jurassiques indifférenciées
  - Argile marbrée à minerai de fer (Tertiaire)
  - Argiles à silex résiduelles (Tertiaire), peu épaisses sur substrat de calcaires du Bajocien-Bathonien
  - Calcaires oolithiques et à silex (Alénien supérieur, Bajocien et Bathonien indifférenciés)
  - Marnes et calcaires argileux (Toarciens moyen-supérieur et Aalénien inférieur)

**Localisation des parcelles bio de l'EARL MARTIVIER sur la carte pédologique du département des Deux-Sèvres**

